

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit:

ARMOR SLIDE | BRUNSWICK

Noms alternatifs: ARMOR SLIDE | BRUNSWICK
Nr. référence produit 62-860024-000,80-9041

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées
Silicone aqueuse pour une utilisation professionnelle.

Méthode d'application: Voir la Fiche technique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Brunswick Bowling Products, LLC

525 W. Laketon Ave.
Muskegon, MI 49441. USA

1.3.1. Personne responsable: -

E-mail: brunswick.hu@brunswickbowling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Nr. téléphone d'urgence de 24 heures: CHEMTEL +1 813-248-0585
Service clients: Brunswick Bowling Products LLC: 231-725-4966
ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange:

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):

Flammable Liquids 3 – H226

Eye irritation 2 – H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique – H336

Avertissements H:

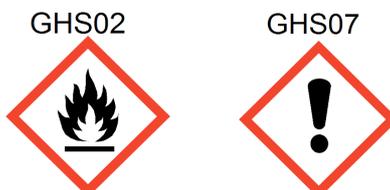
H226 – Liquide et vapeurs inflammables.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage:

Composants qui définissent les dangers : Propane-2-ol



ATTENTION

Avertissements H :

H226 – Liquide et vapeurs inflammables.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Revisé le:
Version : 1

Mises en gardes P :

P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P235 – Tenir au frais.

P240 – Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 – Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 – Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 – Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

P264 – Se laver soigneusement après manipulation.

P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P312 – EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P340 – Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332 + P313 – En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P370 + P378 – En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction énumérés dans la rubrique 5 pour l'extinction.

P405 – Garder sous clef.

P403 + P233 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 – Éliminer les contenus/récipients conformément à la réglementation locale, nationale.

2.3. Autres dangers:

Peut causer une irritation de la peau.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS3.1. 3.1. Substances:

Non applicable.

3.2. Mélanges:

Description	Numéro CAS	Numéro CE	REACH nr. de registration	Conc. (%)	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Propane-2-ol [1] [2]	67-63-0	200-661-7	-	25-50	GHS02 GHS07 Danger	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H225 H319 H336
2- Butoxyéthanol [1] [2]	111-76-2	203-905-0	-	1-5	GHS07 Attention	Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2	H332 H312 H302 H319 H315

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement.

[2] Substance avec une limite d'exposition en milieu de travail:

Texte intégral des phrases H : voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS4.1. Description des premiers secours:

Général:

Traiter symptomatiquement. Les effets du contact ou de l' inhalation peuvent être retardés. Garder au chaud et au calme.

Informations supplémentaires dans SDS.

INGESTION:

Précautions d'emploi :

- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.
- Maintenir au repos.

Revisé le:
Version : 1

- Ne pas faire vomir.

INHALATION:

Précautions d'emploi :

- Sortir la victime à l'air frais, maintenir au chaud et calme et la poser dans une posture confortable.
- Si la respiration est irrégulière ou interrompue, administrer une respiration artificielle.
- Si elle est inconsciente, placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.
- Ne rien administrer par voie buccale.

PEAU:

Précautions d'emploi:

- Enlever les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec la peau, rincer soigneusement à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

YEUX:

Précautions d'emploi:

- Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau propre pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées et obtenir des soins médicaux.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés:****Présentation:**

Les conditions médicales pré-existantes aggravées par l'exposition peuvent inclure des troubles de la peau, des voies respiratoires et du système nerveux central.

EFFETS:

Peut irriter la peau et causer des rougeurs et de la douleur. Irritation des voies respiratoires. L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.

Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Pour des autres mesures voir point 2. .

Inhalation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau Cause une légère irritation de la peau. (Non adopté par US OSHA)

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:****REMARQUE POUR LE MÉDECIN:**

Traiter symptomatiquement. Pas de respiration artificielle, de bouche-à-bouche ou de bouche à nez. Utiliser des instruments / appareils appropriés. S'assurer que le personnel médical est conscient de la/les matière(s) concernée(s) et qu'il prend les dispositions nécessaires pour se protéger et pour prévenir la propagation de la contamination.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE5.1. **Moyens d'extinction:**

5.1.1. Moyens d'extinction adaptés:

Mousse, CO₂, substance chimique sèche.

5.1.2. Moyens d'extinction non adaptés :

Aucune connue.

5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Liquide et vapeurs inflammables

Décomposition dangereux: La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et vapeurs irritants.

5.3. **Conseils aux pompiers:**

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas déverser l'eau d'extinction dans les eaux de surface ou dans les égouts. Refroidir les récipients avec de l'eau de pulvérisation d'une distance de sécurité. Ne jamais utiliser de chalumeau soudeur ou coupeur sur le récipient (même vide) ou à proximité parce que le produit peut prendre feu et exploser.

PRODUITS DE COMBUSTION: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Développement des gaz de combustion ou des vapeurs dangereuses en cas d'incendie.

Utiliser de l'eau pour le refroidissement du récipient pour éviter l'accumulation de pression, l'auto-allumage, ou l'explosion. Éviter de répandre le liquide enflammé avec de l'eau.

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (agrée ou équivalent) et un équipement de protection complet.

Guide ERG nr.: 128

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.

Revisé le:
Version : 1

- 6.1.2. Pour les secouristes:
Porter un équipement de protection approprié. (voir section 8).
PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: Eviter le contact avec la substance. Ne pas inhaler les vapeurs. Assurer l'air frais dans les zones fermées.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Les vêtements de protection doivent être choisis spécifiquement pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance des vêtements de protection doit être consultée avec les fournisseurs. Protection respiratoire: en cas de génération des vapeurs. Lunettes contre les éclaboussures. Gants résistant aux substances chimiques et crème pour la peau.
MESURES EN CAS D'URGENCE : Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées. Porter un équipement de protection personnelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
En cas des déversements importants, recouvrir les collecteurs d'eaux et construire des digues pour empêcher l'entrée dans des systèmes ou des plans d'eau d'égout. Collecter les résidus qui contiennent de la solution. Placer dans un récipient en métal approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Éliminer les matériaux recueillis dès que possible.
Ne pas laisser pénétrer les déversements dans les égouts ou les cours d'eau.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Utiliser un matériau absorbant inerte pour absorber le produit déversé. Placer dans un récipient approprié jusqu'à ce que la méthode d'élimination appropriée est déterminée.
PETITS DÉVERSEMENTS: Éliminer les sources d'ignition. Contenir le déversement en utilisant des tampons absorbants et des matières absorbantes digues / barrages. Stocker le déchet collecté en vue de l'élimination dans un récipient de récupération conformément aux réglementations locales/nationales. Nettoyer tout résidu restant selon la procédure de l'entreprise. Assurez-vous qu'aucune matière ne pénètre le système d'eau ou dans les égouts. Les autorités locales doivent être contactés. Utiliser l'équipement de protection individuel. Assurer une ventilation appropriée. Tenir toute personne à l'écart de la zone du déversement/ fuite.
GRANDS DÉVERSEMENTS: Éliminer les sources d'ignition. Empêcher la propagation dans une zone une large (par exemple par l'utilisation des barrages ou des digues créées à l'aide d'un matériau absorbant). Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts Les autorités locales doivent être avisées si les déversements significatifs ne peuvent pas être contenus. Il faut envisager de confier en sous-traitance l'entière opération d'atténuation du déversement.
- 6.4. Références aux autres rubriques:
Le cas échéant, il sera fait référence aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.
Porter des gants de protection un équipement de protection des yeux/ du visage.
Éviter la production de vapeurs.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Pour des autres mesures voir point 2.
Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle.
Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.
Mesures techniques:
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. NE PAS FUMER.
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser un équipement électrique anti-déflagration.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Mesures techniques et conditions de stockage:
Manipuler les emballages avec soin pour éviter les dommages et les déversements.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Garder le récipient bien fermé dans un lieu sec et bien ventilé. Conserver à une température comprise entre 0 °C et 50 °C.
Stocker entre 4 °C – 38 °C dans un endroit bien ventilé.
Stocker à l'écart de la chaleur et d'autres sources d'ignition.
Les informations générales mises à disposition doivent être utilisées avec discrétion.
Matières incompatibles: Le produit est incompatible avec les agents oxydants forts, les acides minéraux forts, les métaux alcalins et les halogènes.
Pour des autres mesures voir point 2.
Matières incompatibles: aucune connue.
Matériaux d'emballage: aucune instruction spéciale.

Revisé le:
Version : 1

- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Aucune instruction particulière.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0):
VME : 200 ppm; 260 mg/m³;
VLE : 1000 ppm; 1300 mg/m³

2- Butoxyéthanol (CAS: 111-76-2):
VME : 2 ppm; 9,8 mg/m³;
VLE : 30 ppm; 147,6 mg/m³

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés:

Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.

Contrôles d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate. Lorsqu'il est raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. S'il ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Autres pratiques de travail

Une douche oculaire et une douche de sécurité, des uniformes et des tabliers peuvent être utilisés pour éviter tout contact excessif. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez les vêtements souillés et lavez les soigneusement avant la réutilisation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

1. Protection des yeux / du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166)-
2. Protection de la peau:
 - a. Protection des mains: Gants de protection acétate de vinyle.
 - b. Autres: Des gantelets, des bottes et un tablier résistants aux produits chimiques.(En cas de risque d'éclaboussures).
3. Protection respiratoire: Si les limites d'exposition sont dépassées ou si l'irritation est probable, un équipement de protection respiratoire approuvé par NIOSH/ MSHA est conseillé. Les appareils respiratoires à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration élevée des contaminants atmosphériques. La protection respiratoire doit correspondre aux exigences des réglementations locales en vigueur.
4. Risques thermiques: aucune information disponible.

8.2.3. Contrôles de l'exposition de l'environnement:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions

différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre:		Méthode:	Remarque:
1. Aspect:	Liquide translucide, blanc		
2. Odeur:	légère, alcoolique		
3. Seuil olfactif:	n.d.		
4. Valeur pH:	8-9		
5. Point de fusion/Point de congélation:	non applicable		
6. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable		
7. Point d'éclair:	41,11 °C	Creuset fermé	
8. Taux d'évaporation:	aucune information pertinente		
9. Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable		
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	aucune information pertinente		
11. Pression de vapeur:	<31 mmhg		
12. Densité de vapeur:	(air = 1) >1		
13. Densité relative:	0,9757		
14. Solubilité(s):	complètement soluble dans l'eau		
15. Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non mesuré		
n.d. Température d'auto-inflammabilité:	aucune information pertinente		
17. Température de décomposition:	aucune information pertinente		
18. Viscosité:	aucune information pertinente		
19. Propriétés explosives:	aucune information pertinente		
20. Propriétés comburantes:	aucune information pertinente		

9.2. Autres informations:

% Volatile (par volume): 98,2012 %
% Volatiles (par poids): 98,2034 %

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité:
Aucune polymérisation dangereuse n'aura lieu.
- 10.2. Stabilité chimique:
Stable dans les conditions normales d'application.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Aucune information disponible.
- 10.4. Conditions à éviter:
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 10.5. Matières incompatibles:
Le produit est incompatible avec les agents oxydants forts, les acides minéraux forts, les métaux alcalins et les halogènes.
- 10.6. Produit de décomposition dangereux:
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë : Sur la base des informations disponibles, il ne remplit pas les critères pour la classification.
Corrosion/irritation de la peau: Sur la base des informations disponibles, il ne remplit pas les critères pour la classification.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sur la base des informations disponibles, il ne remplit pas les critères pour la classification.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Sur la base des informations disponibles, il ne remplit pas les critères pour la classification.
Cancérogénicité : Sur la base des informations disponibles, il ne remplit pas les critères pour la classification.
Toxicité pour la reproduction : Sur la base des informations disponibles, il ne remplit pas les critères pour la classification.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: Sur la base des informations disponibles, il ne remplit pas les critères pour la classification.
Danger d'aspiration: sur la base des informations disponibles, il ne remplit pas les critères pour la classification.

11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement

Revisé le:
Version : 1

Aucune information disponible.

11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:

Toxicité aiguë

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants contenues au-delà des limites d'expositions indiquées peut provoquer des effets néfastes sur la santé, tels que l'irritation des muqueuses, des voies respiratoires, des effets négatifs sur les reins, le foie et le système nerveux central. Dans les cas plus graves, des maux de tête, nausée, des vertiges, une fatigue, une faiblesse musculaire, une somnolence, et dans des cas extrêmes, une perte de conscience, peuvent survenir.

Le contact prolongé ou répété avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et par conséquent de la sécheresse, de l'irritation et de la dermatite de contact allergique. Les solvants peuvent être absorbés par la peau. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Ingrédient	DL50 Orale, mg/kg	Peau LD50, mg/kg	Inhalation Vapeur LC50, mg/L/4h	Inhalation Poussière/brouillard LC50, mg/L/4h	Inhalation Gas LC50, ppm
Propane-2-ol (CAS : 67-63-0)	5000, Rat - Catégorie: 5	12800, Rat - Catégorie: NA	72,6 Rat - Catégorie: NA	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.
2- Butoxyéthanol (CAS: 111-76-2)	1200, Guinea Pig - Catégorie: 4	1200, Guinea Pig - Catégorie: 4	173, Cobaye - Catégorie: NA	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.

Remarque : Quand aucune donnée spécifique de DL50 n'est disponible pour une substance toxique aiguë, au cours de l'estimation de la toxicité aiguë il a été utilisée le procédé de calcul des produits ATE (estimation de toxicité aiguë).

Données sur la cancérogénicité:

Numéro CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000067-63-0	Propane-2-ol	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Oui; Group 4: Non
0000111-76-2	2- Butoxyéthanol	OSHA	Sélection du cancérogénicité: Non
		NTP	Connu(e)s: Non; Suspecté: Non
		IARC:	Groupe 1 : Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe 3: Oui; Group 4: Non

11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:

Ingestion, inhalation, peau, yeux.

11.1.4 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Aucune information disponible.

11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

11.1.6 Effets interactifs:

Aucune information disponible.

11.1.7 Absence de données spécifiques

Aucune information disponible.

11.1.8 Autres informations:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité:

Aucune information disponible.

Informations sur les composants:

Revisé le:
Version : 1

Ingrédient	96h LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algae, mg/l
Propane-2-ol (CAS: 67-63-0)	1400, Lepomis macrochirus	100, Daphnia magna	100 (72 hr), Scenedesmus subspicatus
2- Butoxyéthanol (CAS: 111-76-2)	1464, Oncorhynchus mykiss	1000, Daphnia magna	Aucune information.

- 12.2. Persistance et dégradabilité:
Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation:
Non mesuré.
- 12.4. Mobilité dans le sol:
Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:
Ce produit ne contient pas des substances PBT/vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes:
Peut être nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets:
Élimination conformément aux réglementations locales.
- 13.1.1. 13.1.1. Méthodes de traitement des déchets:
Respecter toutes les réglementations fédérales, nationales et locales sur l'environnement.
Code du catalogue européen des déchets:
Pour ce produit, aucun code de déchets selon Catalogue européen des déchets ne peut être déterminé, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.
- 13.1.2. 13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:
Éliminer conformément à la réglementation applicable.
- 13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:
Aucune connue.
- 13.1.4. Informations concernant le traitement des eaux usées:
Aucune connue.
- 13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1. Numéro ONU:
1993
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (contient Propane-2-ol), LTD QTY
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:
IMDG: 3
Sous-classe: Non applicable
Classe Air: 3
- 14.4. Groupe d'emballage:
III.
- 14.5. Dangers pour l'environnement:
Polluant marin: non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:
Aucune information pertinente disponible.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC:
Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) No 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité: aucune.

Abréviations:

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. n.d.: not defined. n.a.: not applicable.

Sources des principales données: fiche de données de sécurité 14. 04. 2016. Version 2

Méthodes utilisées pour la classification conformément à la réglementation CE/1272/2008 :

Flammable Liquids 3 – H226	Basé sur des méthodes de test (données de test)
Eye irritation 2 – H319	Basé sur une méthode de calcul
Specific target organ toxicity (STOT) – single exposure 3 – H336	Basé sur une méthode de calcul

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 – Liquide et vapeurs inflammables.

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

H312 – Nocif par contact cutané.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 – Nocif par inhalation.

H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils relatifs à la formation : pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité avait été établie sur la base des informations fournies par le fabricant / fournisseur et conforme aux règlements pertinents.

Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Les indications données décrivent les dispositions à prendre vis-à-vis du produit concerné et ne doivent pas être considérées comme exhaustives.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité l'évaluation de la fiabilité des informations incluses dans la FDS et les précautions liées à l'utilisation et au traitement qu'il fait du produit. Le destinataire doit s'engager à se conformer aux lois et directives en vigueur réglementant son activité en rapport avec l'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité établie par: ToxInfo Kft.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :
+36 70 335 8480; info@msds-europe.com